

M. Patrick CRAHAY
Directeur de la Direction des
Monuments et des Sites -AATL
Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale - C.C.N.
Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

Bruxelles, le

V/Réf. : 2043-0152/06cr
N/Réf. : gm/bxl2.598/s.384
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Marché aux Poulets, 32-34. Ancienne « Grande Maison de Blanc ».
Placement du double vitrage. Avis conforme.
Dossier traité par Gui Condé Reis.

En réponse à votre lettre du 11 janvier 2006 et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 25 janvier 2006, notre Assemblée, a émis un avis conforme favorable sous réserve.

La demande fait suite à l'avis conforme favorable sous réserve rendu par la CRMS en séance du 5 octobre 2005 sur le dossier de restauration des étages de la façade à rue de la grande Maison de Blanc. Dans cet avis, et en l'absence d'un calcul des valeur K des murs, la CRMS avait plaidé pour le maintien des châssis existants à simple vitrage et le placement d'un deuxième châssis à l'intérieur.

Par la présente demande, l'auteur de projet réinterroge la CRMS sur la possibilité d'équiper le bâtiment du double vitrage, cette fois-ci sur base d'une calcul des valeurs K des murs et différents types de vitrage. Ce calcul démontre que le placement d'un double vitrage ordinaire ne porterait pas atteinte au bon comportement thermique et à l'hygiène du bâtiment. Dès lors, la CRMS ne s'y oppose pas, bien qu'elle regrette que la solution d'un double châssis, plus performant au niveau de l'isolation acoustique, n'ait pas été retenue. En outre, elle accepte cette solution dans les chambres de l'hôtel uniquement, où les exigences de confort sont les plus importantes. Dans les espaces semi-publics et de circulation, le simple vitrage sera conservé dans les châssis d'origine. Des échantillons du nouveau vitrage seront présentés à l'approbation préalable de la DMS ; les différences visuelles entre les différentes types de vitrage devraient, en outre, être réduites au maximum.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. STEGEN
Vice-Président